

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

Délibération

N° 25.119.1

En exercice ... 37

Présents 28

Votants 30

Pour 23

Contre 0

Abstentions... 7

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX
USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA
DOMITIENNE - EXERCICE 2025 -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes
La Domitienne - Exercice 2025 - Décision modificative n° 2**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 22.128.3 du 27 septembre 2022 du Conseil communautaire portant acceptation de l'offre de concours de la société HECTARE pour la réalisation de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement collectif du lotissement « Les Roselières » à Vendres ;

Vu la délibération n° 25.013.1 du 11 mars 2025 du Conseil communautaire adoptant le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 25.041.1 du 10 avril 2025 du Conseil communautaire adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.071.1 du 20 mai 2025 du Conseil communautaire portant adoption de la décision modificative n° 1 du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.076.3 du 20 mai 2025 du Conseil communautaire portant adoption du protocole transactionnel d'accord entre la Communauté de communes La Domitienne et la société SUEZ EAU France relatif aux contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'exploitation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

À l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne telle que présentée ci-dessous :

EXPLOITATION			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	01 1	Charges à caractère général		42 000,00 €		
Chapitre	01 2	Charges de personnel et frais assimilés		15 000,00 €		
Chapitre	022	Dépenses imprévues (exploitation)		11 600,00 €		
Chapitre	66	Charges financières		1 00,00 €		
Chapitre	68	Dotations aux amortissements et aux provisions		3 700,00 €		
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués prestations de services, marchandises				7 500,00 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels				64 900,00 €
TOTAL EXPLOITATION			0,00 €	72 400,00 €	0,00 €	72 400,00 €
			72 400,00 €		72 400,00 €	
			0,00 €			

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **13 NOV. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 NOV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_11